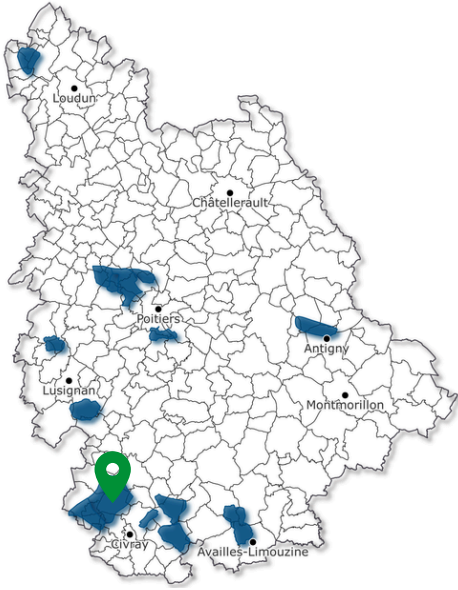


Année 2026



Informations générales



Territoire / Aire d'Alimentation de Captage (AAC) concerné :
AAC des Champs dans le secteur du Sud Vienne

Accord Re-Sources :
Accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027

Date et lieu :
Le 26 février 2026, chez SCEA des feuillages, 86400 Blanzay

Chargée de projet agricole :
Elodie METIVIER, 06 48 65 18 31, e-metivier@eauxdevienne.fr

Partenaires impliqués :

- **Chambre d'agriculture de la Vienne** : Aurélie DELMAS (06 72 65 51 48) et Sylvain BETOLAUD (06 08 66 01 34)
- **Nicolas Moreau** : Démonstration de matériels d'entretien



Contexte et objectifs de l'action

Sur le territoire du Sud Vienne, le paysage agricole est encore marqué par un maillage bocager relativement présent. Toutefois, **une part importante des haies est aujourd'hui vieillissante, parfois entretenue de manière inadaptée.** Cette situation fragilise leur pérennité et entraîne une perte progressive de leurs fonctionnalités agronomiques et environnementales.

Dans un contexte de changement climatique, **les haies constituent un levier essentiel d'adaptation** : elles limitent l'érosion, ralentissent le ruissellement, favorisent l'infiltration de l'eau et améliorent la résilience des systèmes agricoles. Sur une aire d'alimentation de captage engagée dans le programme Re-Sources, **leur gestion durable contribue à limiter les transferts de nitrates et de produits phytosanitaires vers la ressource en eau.**

L'objectif de cette demi-journée technique était de rappeler l'intérêt d'un entretien durable des haies et de proposer une démonstration de matériels adaptés.



Cette action est réalisée dans le cadre de l'accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027.

Elle est financée par :

- **l'agence de l'eau Adour-Garonne** et **l'agence de l'eau Loire Bretagne** à hauteur de 50 %
- **la région Nouvelle Aquitaine** à hauteur de 10 %
- **Eaux de Vienne** à hauteur de 40 %

Description de la demi-journée technique

La rencontre a débuté par une **présentation de différents outils utilisés pour l'entretien des haies**. Nicolas Moreau a présenté un lamier à couteaux monté sur un bras d'épareuse. Il a également présenté un broyeur, une scie et un lamier monolame ainsi que leurs conditions d'utilisation et leurs intérêts selon l'état des haies et les objectifs de gestion.

Une **démonstration du lamier à couteaux, du broyeur et d'une scie sur lamier** a ensuite été réalisée sur une haie, permettant d'illustrer concrètement les pratiques d'entretien et d'échanger sur les modalités de passage des outils (fréquence d'intervention, hauteur de coupe, gestion du bois, etc.). Les participants ont pu discuter des avantages et des limites des différents équipements selon les contextes.

Avantages du lamier à couteaux :

- Principalement utilisé pour **l'entretien courant des haies** et permet de couper des branches jusqu'à environ **2 à 3 cm de diamètre** selon les modèles.
- Certains équipements peuvent être **complétés par une scie, permettant de couper des branches de plus gros diamètre avec une coupe nette**.
- La vitesse d'avancement recommandée se situe **entre 2 et 5 km/h**, afin d'obtenir une coupe nette et régulière.
- Contrairement au broyeur ou à l'épareuse, le lamier **réalise une coupe franche**, moins traumatisante pour la haie et favorisant une meilleure cicatrisation des branches.



La Chambre d'agriculture a également présenté le **Label Haie**, qui vise à valoriser les pratiques de gestion durable du bocage, ainsi que le **bonus haie de la PAC**, qui permet aux agriculteurs titulaires du Label Haie de bénéficier d'un soutien financier de 20 €/ha de SAU.



VALO'HAIE 86

Enfin, le projet **Valo'Haie 86** a été présenté. Ce projet vise à structurer une filière locale de valorisation du bois de haies sous forme de plaquettes, permettant à la fois de valoriser les produits issus de l'entretien des haies et de contribuer au développement d'une ressource énergétique locale.

Conclusion


Cette demi-journée a réuni 15 personnes, parmi lesquels **des agriculteurs, des agents de communes et de communautés de communes, des élus ainsi que des organismes professionnels agricoles**, favorisant des échanges techniques et le partage d'expériences autour des pratiques d'entretien durable des haies.



Pour des informations sur les actions de l'accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027, vous pouvez contacter :

Elodie METIVIER

Chargée de projets agricoles sur les AAC du Sud Vienne

 06 48 65 18 31



e-metivier@eauxdevienne.fr

